



Établissements
d'Hébergement
pour Personnes Âgées
(Dépendantes)

Charte d'engagement

Pourquoi une charte de l'engagement associatif ?

L'objectif est de mobiliser le secteur associatif de l'hébergement des personnes âgées (dépendantes) en Lorraine, le questionner sur ses pratiques, lui permettre de réaffirmer ses valeurs et son engagement auprès de la personne âgée, lui donner les outils pour se démarquer positivement de la concurrence privée lucrative et identifier les organisations et fonctionnements vers lesquels il souhaite tendre.

Les objectifs des signataires

- ▶ Pouvoir répondre aux besoins des personnes âgées de nos territoires,
- ▶ Défendre la professionnalisation de nos salariés et la valorisation des métiers,
- ▶ Faire entendre la voix du secteur de l'hébergement des personnes âgées non lucratif au niveau régional et se positionner en terme de représentation au sein des instances régionales,
- ▶ Rechercher la qualité de la prise en charge,
- ▶ Affirmer la transparence des prix et de gestion,

Les signataires

Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées (Dépendantes) volontaires, adhérents à l'Uriopss Lorraine.

Les représentants légaux des associations gérants des EHPA(D), président et directeur(s), en apposant leur signature, s'engagent à respecter la charte et à tout mettre en œuvre pour tendre vers les engagements posés.

Pour connaître la liste des signataires de la charte, se connecter sur le site www.uriopss-lorraine.asso.fr ou prendre contact avec l'Uriopss Lorraine.

Des spécificités associatives

- ▶ **Une gestion désintéressée**
 - Des conseils d'administration composés essentiellement d'administrateurs bénévoles
 - Des dirigeants qui ne prélèvent, directement ou indirectement, aucune part des résultats, sous quelque forme que ce soit
- ▶ **Une gestion financière transparente**
 - La transparence financière des associations repose sur le postulat que les parties prenantes au projet associatif ont un **droit de regard** sur la manière dont l'association gère et utilise les ressources mises à sa disposition
- ▶ **Un accès à tous**
 - Une attention constante sur le niveau du coût à charge de la personne âgée afin de favoriser l'accès à tous
 - Un accueil sans condition de ressources. Pour cela, les établissements sont, partiellement ou totalement, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale

Les valeurs défendues par la charte d'engagement :

Les signataires de la charte reconnaissent les valeurs suivantes partagées par le réseau de l'Uriopss Lorraine :

► **Primauté de la personne**

Une démarche qui favorise le respect et la participation des personnes âgées et de leur famille, des salariés, des bénévoles et administrateurs

► **Dynamisation du tissu local**

Favoriser le partenariat, la mise en réseau, pour un ensemble de services de qualité cohérent en direction des personnes âgées sur les territoires

► **Observation des nouveaux besoins sociaux**

A partir des observations de terrain, de l'évaluation des besoins sociaux repérés, des réflexions sont menées pour adapter les pratiques en institution et répondre à ces besoins

► **Fonction d'avant-garde**

A partir des besoins repérés, non satisfaits, ou pour faire évoluer les pratiques, il importe de réfléchir, de proposer et construire des actions expérimentales et innovantes ; cela même dans un contexte peu favorable

► **Non-lucrativité**

L'action des EHPA(D) ne se conçoit pas comme une simple prestation marchande, elle est au service de l'intérêt général avec la volonté d'agir pour la cohésion sociale et le développement durable du lien social

Les engagements poursuivis

► **Le respect du libre choix de la personne**

- Favoriser le libre choix de son lieu d'hébergement par une couverture territoriale suffisante en établissements
- Favoriser le libre choix au sein de l'établissement : liberté de sortie, de participer..., en acceptant de concilier deux principes apparemment opposés, la liberté et la sécurité. Les responsables d'établissement, trop souvent enfermés dans des règles de sécurité limitant la liberté individuelle inhérente à la personne humaine, peuvent effectuer des choix en faveur de cette liberté. Ces choix peuvent s'apparenter à une certaine prise de risque qui ne se conçoit que dans des conditions précises et justifiées, déclinées dans le règlement intérieur et/ou discutées dans le cadre de l'élaboration du contrat de séjour et de ses avenants

► **Associer familles et amis**

- Favoriser les liens entre résidents, personnels, familles, bénévoles et amis par la mise en place de projets et de temps d'échange et d'écoute
- Assurer la transparence et l'information concernant le fonctionnement et la vie de l'établissement

► **L'établissement du lien social**

- Favoriser l'intégration des personnes âgées à la vie sociale par l'inscription de l'établissement dans le réseau local (participation à la vie de la commune, activités intergénérationnelles, ouverture de la salle de restauration aux personnes âgées du quartier, du village, travailler en lien avec les associations locales, etc.)

► **Le questionnement des pratiques au sein de groupes de réflexion éthique**

- Encourager, dans les institutions, la création de groupes de réflexion éthique afin d'examiner, avec les professionnels et des représentants des personnes accueillies, les thèmes liés à la vie et au respect de la personne et de sa famille, de l'entrée en institution jusqu'à la fin de vie, en s'appuyant sur le projet de vie garant des valeurs éthiques
- Organiser, au niveau régional, un groupe de réflexion éthique composé des représentants de structures aidés de personnes qualifiées. Les signataires de la charte pourront mobiliser le groupe dès lors qu'une problématique interrogeant l'éthique se pose (*les modalités de fonctionnement du groupe de réflexion éthique sont décrites en annexe*)

▶ **Veiller à l'adaptation des besoins de la personne âgée aux moyens de l'établissement**

- Pouvoir refuser l'admission ou stopper la prise en charge d'une personne lorsque ses besoins dépassent les capacités de prise en charge dans des conditions dignes, respectueuses, sécurisantes et « bientraitantes » pour elle-même et, dans certains cas, pour les autres résidents
- Accompagner la personne âgée et sa famille dans la recherche d'une solution d'hébergement adaptée si l'établissement ne peut continuer à assurer sa prise en charge

▶ **La diversification des modes d'accueil et d'hébergement**

- Mener un questionnement continu sur l'adéquation du mode d'hébergement aux besoins évolutifs des personnes âgées, dans le cadre d'une approche globale de la « vieillesse »
- Proposer des modes d'accueil et d'accompagnement différenciés (accueil de jour, de nuit, hébergement temporaire, service d'aide aux aidants,...) adaptés à des publics divers
- Oser la capacité d'innovation et d'expérimentation dans l'adaptation des modes d'accueil et d'hébergement

▶ **La non standardisation des pratiques**

- Concevoir les établissements d'hébergement en fonction des particularités territoriales, des besoins locaux ; les capacités d'accueil, les architectures, les surfaces, les aménagements ainsi que les offres de services et d'hébergement, doivent être à chaque fois différentes mais toujours dans le respect de la sécurité et de la liberté de la personne âgée
- Mettre en place au niveau de chaque établissement des modes de management, de gestion des ressources humaines et des organisations adaptés à celui-ci, ne faisant pas appel à des règles standardisées

▶ **Un travail en partenariat**

- Promouvoir, développer et pérenniser le travail en partenariat et l'inscription dans tout réseau. Ceci afin d'apporter une réelle continuité dans les prises en charge parce que l'entrée de la personne âgée au sein de l'établissement est une des étapes dans son parcours de vie.
- Rechercher et participer à toute forme de coopération (convention, groupement d'employeur, groupement d'intérêt économique, fédération, groupement de coopération...) qui réponde aux objectifs de l'association, apporte une amélioration du service rendu à l'utilisateur et s'inscrit sur un territoire cohérent. Cette recherche et cette participation doivent se construire non pas sur la base d'un modèle unique mais sur la base de l'outil le plus adapté

▶ **Donner du sens à la démarche qualité et à la notion de performance**

- Assurer la mise en œuvre des évaluations interne et externe, d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, de procédures ou d'une certification, dans une dynamique où, plus que l'obtention d'un avis favorable ou l'acquisition d'un label, ce qui importe c'est le sens et les démarches mises en œuvre
- Considérer la culture de l'écrit (traçabilité) comme un outil au service de la prise en charge de la personne âgée. Si elle est nécessaire à la bonne organisation de l'établissement, elle ne doit pas effacer la culture de l'oral qui est le cœur de l'établissement et qui donne du sens au projet de vie de la personne âgée

► **Le refus de la primauté de la fonction de gestion sur la fonction d'accompagnement de la personne âgée**

- Considérer que la qualité de la gestion, notamment financière, bien que centrale dans le fonctionnement d'un établissement, n'est qu'un moyen au service du projet d'établissement et au service de l'accompagnement de la personne âgée

► **Une politique ambitieuse de gestion des ressources humaines**

- **Construire une équipe pluridisciplinaire**, interne ou externe, dans laquelle les ressources humaines doivent apporter une réponse à l'ensemble des besoins de la personne âgée, des familles et des salariés
- **Se mobiliser de manière continue pour avoir des moyens en personnel adaptés** à l'évolution des besoins des personnes âgées, spécifiques à chaque structure
- **Faire de l'accueil et de l'accompagnement du personnel** une priorité pour tous (procédure d'intégration, groupe de parole, analyse de pratiques, supervision, travail collectif régulier, groupes éthiques...)
- **Conforter la professionnalisation** comme étant un engagement fort en définissant le minimum d'exigence en terme de qualification et en mettant en œuvre des formations
- **Proposer des évolutions de carrière** afin de rendre plus attractif l'emploi dans les structures associatives d'hébergement pour personnes âgées en développant des mesures favorisant l'évolution des carrières au sein d'un même établissement mais aussi, entre établissements, via des coopérations ou partenariats spécifiques
- **Faire assurer le pilotage de la gestion des ressources humaines** au sein de chaque structure par un directeur ou un responsable d'établissement, formé au management, à l'accompagnement d'équipe
- **Accueillir, accompagner, encadrer et former les bénévoles**, organiser les échanges entre eux et la direction et les équipes pour que leur participation au projet d'établissement et d'animation soit pour tous une source de richesse

PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE ◀▶ DYNAMISATION DU TISSU LOCAL ◀▶ NON LUCRATIVITÉ
OBSERVATION DES NOUVEAUX BESOINS SOCIAUX ◀▶ FONCTION D'AVANT-GARDE

La charte d'engagement des acteurs associatifs de l'hébergement des personnes âgées en Lorraine a été conçue par l'Uriopss Lorraine, à la demande et avec la participation active des associations lorraines d'hébergement pour personnes âgées, dépendantes ou non, adhérentes à l'Uriopss Lorraine. Elle a pour objectif d'identifier et de valoriser les bonnes pratiques associatives en matière d'aide à la personne dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Pour en savoir plus sur la charte ou connaître la liste des signataires, se connecter sur le site :

► www.uriopss-lorraine.asso.fr (rubrique « personnes âgées »)